

Descriptif de la carte de l'occupation du territoire en 2017



Une carte de l'occupation du territoire a été établie en 2017 avec :

- une majorité d'espaces forestiers se concentrant en majorité sur la Basse-Terre (centre et Côte-sous-le-vent) et Les Saintes ;
- viennent ensuite les espaces agricoles principalement sur la Côte-au-vent de la Basse-Terre, ainsi que sur la Grande-Terre et Marie-Galante ;
- puis, les espaces artificialisés disséminés sur toute la Guadeloupe (excepté dans les zones montagneuses de la Basse-Terre) et son archipel ;
- et enfin les espaces naturels (particulièrement au sein des zones montagneuses du Sud-Basse-Terre, sur la pointe du Nord-Grande-Terre, vers la Pointe-des-Châteaux, la Désirade et sur la côte est de Marie-Galante) et les surfaces en eau (Coulée verte, Deshaies).